

Chemin de Vérité

Jésus dit : Je suis le chemin, la vérité et la vie. Nul ne vient au Père que par moi. Jean 14.6

Vol. 16, No. 3

publié par des Églises du Christ

Le baptême des enfants

Supposez que vous venez de faire un enfant. Serait-il important de le faire baptiser ? Peut-être que vous avez reçu le baptême quand vous étiez trop jeune pour vous en souvenir. Faut-il mettre en doute la validité de ce baptême ? Faut-il écouter ceux qui vous conseilleraient de vous faire rebaptiser ?

La grande majorité de ceux qui se considèrent chrétiens acceptent la pratique de baptiser des enfants, y compris des nouveaux-nés. On trouve le baptême des enfants chez les catholiques, les orthodoxes, et beaucoup de protestants (luthériens, réformés, anglicans, presbytériens, méthodistes, nazaréens, etc.). L'Église catholique le considère si important qu'elle enseigne que des parents chrétiens qui retardent excessivement ou qui négligent complètement de procéder au baptême de leurs enfants commettent un péché « mortel » ; ils priveraient leurs enfants de la certitude d'une entrée dans la présence de Dieu en cas de mort, et ils s'exposeraient eux-mêmes au danger de l'enfer.

Des millions d'autres rejettent le baptême des enfants pour plusieurs raisons, notamment parce qu'il n'est jamais mentionné dans la Bible et qu'il présente plusieurs conflits avec ce que les Écritures enseignent au sujet du baptême, du salut et de la responsabilité individuelle.

ARGUMENTS EN FAVEUR

Voyons d'abord les arguments que l'on avance pour soutenir le baptême des enfants.

1. Les enfants seraient souillés par le péché originel ; ils hériteraient la faute commise par Adam et Ève dans le jardin d'Éden.

Nous avons traité cette erreur en long et en large dans un autre numéro de *Chemin de Vérité*, (Vol. 15, No. 2, Le péché originel), et nous vous encourageons à lire cette étude, que vous pouvez trouver en ligne à www.chemindevérité.com. Parmi les vérités

bibliques qui démentent l'idée d'un péché originel héréditaire, il y a le fait que chacun rendra compte à Dieu pour lui-même. Il est vrai que mes actions peuvent avoir des effets négatifs dans la vie d'autres personnes, mais ces personnes ne sont pas jugées ou condamnées pour mes péchés.

En Ézéchiel 18, le prophète répond au peuple qui, puni par Dieu, essayait de rejeter la faute sur leurs ancêtres. Il leur dit : « *L'âme qui pèche, c'est celle qui mourra. Le fils ne portera pas l'iniquité de son père, et le père ne portera pas l'iniquité de son fils. La justice du juste sera sur lui, et la méchanceté du méchant sera sur lui* » (Ézéchiel 18.20). Ce principe fondamental de la justice ne s'applique pas seulement dans cette vie sur terre ; Dieu nous dit clairement et à maintes reprises qu'il agira selon le même principe d'équité au dernier jugement. Romains 14.12 dit simplement : « *Ainsi chacun de nous rendra compte à Dieu pour lui-même* » (et non, évidemment, pour Adam et Ève).

Deux Corinthiens 5.10 énonce le même principe : « *Car il nous faut tous comparaître devant le tribunal de Christ, afin que chacun reçoive selon le bien ou le mal qu'il aura fait, étant dans son corps.* »

Si l'enfant n'est pas souillé par le péché de son ancêtre et s'il n'a pas encore la faculté de choisir et donc de commettre du péché, c'est qu'il n'a pas besoin d'être purifié. Il est déjà pur.

De nos jours, beaucoup n'acceptent ni l'idée que le nouveau-né serait perdu à cause du péché originel ni l'idée que le baptême se fait pour le pardon des péchés. Ils tiennent quand même à conserver le baptême des enfants. Pour justifier la pratique, ils en font une cérémonie de dédicace de l'enfant et une occasion de permettre aux parents de l'enfant de s'engager à l'élever dans la foi chrétienne. Le problème principal en cela est que cette façon de

faire déformer totalement le sens du baptême. Dans la Bible, le baptême n'a rien à voir avec l'éducation spirituelle que doit recevoir un nouveau-né. C'est un acte d'obéissance par lequel un pécheur exprime sa foi au Sauveur, s'engage à se conformer à la volonté de Dieu, et obtient, grâce au sang de Jésus, le pardon de ses péchés.

2. Le baptême des enfants serait valable parce que c'est une vieille tradition de l'Église.

Il est vrai que la pratique de baptiser des enfants remonte très loin dans l'histoire chrétienne, mais aucune preuve ne permet de dire que Jésus et ses apôtres l'ont instituée. La Bible n'en parle pas du tout. Aucun auteur du deuxième siècle ne parle clairement du baptême des enfants, ni pour l'appuyer ni pour s'y opposer. Le célèbre Justin Martyr, qui mourut en 166 apr. J.-C., était de l'Église de Rome mais ne semblait pas connaître un tel baptême. Dans son Apologie I, 61, il donne une raison pour le baptême qui exclut le baptême des nouveau-nés : « Pour ce qui est [du baptême d'eau] nous avons appris des apôtres cette raison. Puisque lors de notre naissance nous naissons sans notre connaissance ou notre choix, le mélange fortuit de nos parents ; et ensuite nous sommes élevés dans l'habitude du mal et des leçons de l'iniquité. Or, pour que nous ne restions pas ainsi les fils du hasard et de l'ignorance, mais de choix et de connaissance, l'eau vient nous obtenir la rémission de toutes nos fautes passées. » Justin fait donc un contraste : pour notre naissance physique, nous n'avons pas de choix ; pour la naissance spirituelle lors du baptême, nous devons choisir en connaissance de cause.

Au troisième siècle, le baptême des enfants était répandu, mais il n'était pas accepté partout. Tertulien, par exemple, un « Père de l'Église » d'Afrique, qui naquit vers 150 et mourut entre 220 et 240, était hostile au baptême des petits enfants.

Mais en réalité, même une vieille tradition, même une tradition qui semble être acceptée universellement, si elle ne provient pas de Jésus et des apôtres inspirés, si elle n'est pas enseignée dans les pages de

la Bible, ne fait pas autorité pour l'enfant de Dieu. Jésus met solennellement en garde contre le danger de se laisser guider par les traditions humaines. Il dit en Marc 7.7,8 : « *C'est en vain qu'ils m'honorent, en donnant des préceptes qui sont des commandements d'hommes. Vous abandonnez le commandement de Dieu, et vous observez la tradition des hommes.* »

3. La Bible parle du baptême de plusieurs familles entières. Comme une famille a généralement des enfants, ceux-ci ont dû recevoir le baptême aussi.

Nous voyons la conversion de trois familles entières dans le livre des Actes : Corneille (10.44-48), Lydie (16.14,15) et le geôlier philippin (16.32-34). On nous dit qu'il y avait sûrement des enfants dans ces familles et que ces enfants ont donc été baptisés. Mais dans le cas de la famille de Corneille, le texte parle explicitement de « *ceux qui écoutaient la parole* ». Pour ce qui est du geôlier, il est dit que Paul et Silas « *lui annoncèrent la parole du Seigneur, ainsi qu'à tous ceux qui étaient dans sa maison* », et après le baptême, « *il se réjouit avec toute sa famille de ce qu'il avait cru en Dieu* ». Est-ce que les bébés, aussi, ont suivi la prédication et se sont-ils réjouis de la conversion du geôlier ? Quant à Lydie, afin de s'appuyer sur son cas pour soutenir le baptême des bébés, il faut supposer : 1) qu'elle était mariée (sa « famille » pouvait se composer de sœurs, de neveux, de domestiques, etc.) ; 2) qu'elle avait des enfants ; 3) que quelques-uns de ces enfants étaient des bébés. Tout cela est possible, mais pas forcément le cas. On peut avoir une famille sans être marié, sans avoir des enfants, ou sans avoir des bébés ou enfants très jeunes.

4. Il ne serait pas normal de refuser à son enfant les bénédictions qu'apportent le baptême et l'appartenance à l'Église (pardon, renaissance, participation à la vie divine, aide pour la croissance spirituelle, etc.). Pourquoi attendre pour faire vivre le don de Dieu à l'enfant ?

Il faut se rappeler que celui qui n'a pas encore péché n'a pas besoin de pardon et n'est point séparé de Dieu. En même temps il faut dire que la personne qui reçoit le baptême doit croire et s'engager personnellement pour que le baptême ait sa valeur. « *Celui qui croira et qui sera baptisé sera sauvé* » (Marc 16.16). « *Qu'est-ce qui empêche que je sois baptisé ? Philippe dit : Si tu crois de tout ton cœur, cela est possible* » (Actes 8.36,37). « *Ceux qui acceptèrent*

Édition bimestrielle
CHEMIN DE VÉRITÉ, éditeur Barry Baggott
s/c Crieve Hall Church of Christ
4806 Trousdale Drive
Nashville, TN 37220 USA
Abonnements gratuits ; anciens numéros disponibles à
www.chemindeverite.com

sa parole furent baptisés » (Actes 2.41). Le baptême « ne consiste pas à laver les impuretés du corps, mais à s'engager envers Dieu avec une conscience pure » (1 Pierre 3.21, Bible du Semeur). Penser que le baptême peut avoir des effets profonds dans la vie d'une personne, quelle que soit la croyance, l'intention ou l'attitude de la personne, c'est traiter le baptême comme une formule magique plutôt qu'une expression sincère de la foi de celui qui a besoin de la grâce de Dieu.

Une personne qui croit peut certainement demander à Dieu d'accorder des bénédictions (telle que la guérison) à d'autres personnes, même si ces personnes ne croient pas. Mais le Christ a clairement commandé certaines choses qu'une personne doit faire elle-même pour être sauvé : croire, se repentir, confesser sa foi en Christ et se faire baptiser (Marc 16.16; Luc 13.5; Matt. 10.32,33). Il n'a jamais suggéré que quelqu'un pourrait faire ces choses au nom d'un autre ou prendre un engagement pour lui sans son consentement. « Chacun de nous rendra compte à Dieu pour lui-même » (Rom. 14.12).

5. Ne pas baptiser son enfant serait ne pas respecter le souhait de Jésus, qui a bien dit : « Laissez venir à moi les petits enfants ».

Avant d'en tirer des conclusions sur le baptême des enfants, il est important de considérer le contexte de ces propos du Seigneur : « On lui amena des petits enfants, afin qu'il les touchât. Mais les disciples reprirent ceux qui les amenaient. Jésus, voyant cela, fut indigné, et leur dit : Laissez venir à moi les petits enfants, et ne les en empêchez pas ; car le royaume de Dieu est pour ceux qui leur ressemblent... Puis il les prit dans ses bras, et les bénit, en leur imposant les mains » (Marc 10.13-16). On n'amena pas ces enfants pour les faire baptiser. On ne prenait aucun engagement au nom de ces enfants. On ne prétendait pas que ces enfants aient besoin de repentance ou de pardon. On demandait simplement à Jésus de prier pour eux et de poser ses mains sur eux (voir Matt. 19.13-15). Les enfants étaient importants aux yeux de Jésus et méritaient son temps et son attention. Mais la parole qu'il a prononcée à cette occasion n'avait rien à voir avec le baptême.

LE BAPTÊME DES ENFANTS NE CORRESPOND PAS AU BAPTÊME BIBLIQUE

1. Les conditions pour recevoir le baptême

Le Nouveau Testament nous parle de trois choses qui doivent précéder le baptême : Il faut écouter

l'Évangile (Rom. 1.16; 1 Cor. 15.1,2), croire en Jésus comme Fils de Dieu (Marc 16.15,16; Actes 2.41; 8.12,13,36,37; 18.8), et se repentir de ses péchés (Luc 24.46,47; Actes 2.38).

La repentance est la décision ferme et sincère d'abandonner ses péchés et de pratiquer la volonté de Dieu. Cette exigence s'accorde avec la description du baptême en 1 Pierre 3.21 : « *Le baptême... est l'engagement d'une bonne conscience envers Dieu.* » Quand on se fait baptiser, on s'engage à suivre Jésus. Sans repentance, sans engagement, sans désir de changer de vie, le baptême n'a plus de sens.

Qui peut être baptisé ? Celui qui entend l'Évangile, croit en Jésus, et se repent de ses péchés. Au vu de ce que nous venons de lire, qu'est-ce qu'on peut dire de la pratique de baptiser des bébés ? Il est clair qu'un nouveau-né n'est capable de remplir aucune de ces conditions.

2. Le but du baptême.

Dans la Bible, le baptême est toujours pour le pardon des péchés, et là on parle de ses péchés personnels et non pas les péchés commis par autrui. Pierre dit le jour de Pentecôte : « *Repentez-vous et que chacun de vous soit baptisé... pour le pardon vos péchés* » (Actes 2.38). Ananias dit à Saul de Tarse : « *Et maintenant, que tardes-tu ? Lève-toi, sois baptisé et lavé de tes péchés* » (Actes 22.16).

L'enfant n'a pas encore commis du péché, et il ne vient pas dans ce monde ayant une âme déjà souillée par le péché d'autrui. Ce n'est pas pour rien qu'on les appelle des « innocents ». N'ayant pas de péché, les bébés n'ont pas besoin du baptême.

3. La forme du baptême.

Le baptême biblique est une immersion dans l'eau. Cela est clair quand on considère le sens du mot grec qui est traduit par baptiser (il signifie « immerger »), quand on regarde les exemples bibliques où des personnes « descendent dans l'eau » pour recevoir le baptême et en sortent après (Actes 8.38,39; Matt. 3.16), et quand on réfléchit au symbolisme du baptême qui représente la mort, l'ensevelissement et la résurrection de Jésus (Rom. 6.2-7; Col. 2.12). La vaste majorité des soi-disant baptêmes administrés aux enfants se font par aspersion et ne constituent même pas des baptêmes. (Pour une étude plus approfondie de ce sujet, voyez *Chemin de Vérité*, Vol. 10, No. 4, La forme et le but du baptême, disponible sur le site www.chemindevérité.com.)

CONCLUSION

Dieu ne vous demande pas de faire baptiser votre nouveau-né. Il vous demande de faire de votre mieux pour l'éduquer de telle sorte qu'il se donne au Seigneur quand il sera assez grand, mais la Bible ne vous autorise nulle part à faire le choix à la place de votre enfant.

Si vous avez été « baptisé » quand vous étiez trop jeune pour savoir de quoi il s'agissait, si vos parents ont cru et se sont engagés à votre place, sachez que vous n'avez pas encore fait ce que Dieu demande. Cette cérémonie que l'on fait autour d'un bébé n'est pas le baptême dont parle la Parole de Dieu. Pour être sûr d'avoir obéi à Dieu, sûr de votre salut, « *repentez-vous et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ pour le pardon de vos péchés* » (Actes 2.38).

Les cérémonies de présentation d'enfant

Certaines dénominations qui n'acceptent pas le baptême des enfants organisent plutôt des cérémonies de présentation d'enfant. Une Église chrétienne évangélique au Canada, par exemple, explique sur son site web : « Puisque nous ne baptisons pas les nouveau-nés à notre Église, nous offrons la possibilité aux parents chrétiens de présenter leur enfant au Seigneur et à l'Assemblée lors d'une cérémonie spéciale à cet effet le dimanche matin. » Bien que cette Église elle-même reconnaît le parallèle entre cette cérémonie et le baptême des enfants (qu'elle rejette), il est surprenant de trouver la prétention que cette pratique trouve son origine dans la Bible.

Étant donné que le Nouveau Testament ne recommande pas et ne fournit aucun exemple d'une telle cérémonie dans les Églises, en quoi son origine se trouve-t-elle dans la Bible ? On nous parle du commandement divin en Exode 13.12 : « *Tout premier-né sera consacré au Seigneur.* » Ce commandement, en fait, n'a rien à voir avec les cérémonies qu'on veut justifier, ni dans sa raison d'être ni dans son application. Dieu expliqua au peuple d'Israël : « *Le jour où j'ai frappé tous les premiers-nés dans le pays d'Égypte, je me suis consacré tous les premiers-nés en Israël* » (Nombres 3.13). Non seulement ce commandement ne concernait pas les enfants qui n'étaient pas des premiers-nés, mais il ne concernait ni les petites filles ni les premiers-nés de la tribu de Lévi (Nombres 3.40,41). Quant à l'application de la loi, il s'agissait de payer un montant d'argent

pour « le rachat » de l'enfant quand il aurait un mois (Nombres 18.15,16). Une autre loi ordonnait un sacrifice pour la purification cérémonielle de toute femme après son accouchement (Lév. 12). Il est question de ce sacrifice en Luc 2.21-24 après la naissance de Jésus. Ces commandements font clairement partie de l'alliance mosaïque plutôt que la nouvelle alliance.

On cite également l'exemple d'Anne, la mère de Samuel, pour justifier les présentations d'enfants dans les cultes. Anne avait été stérile, mais elle pria Dieu avec ferveur de lui donner un fils. Elle promet que si Dieu exauçait sa prière, elle consacrerait l'enfant à l'Éternel pour toute sa vie. Dieu lui donna un fils. Après que l'enfant a été sevré, sa mère le confia au prêtre Éli qui servait au tabernacle. Elle ne voyait plus son fils sauf quand elle allait au tabernacle pour le sacrifice annuel et apportait un habit pour l'enfant. Cet acte de piété chez Anne ne correspond pas aux cérémonies modernes dont nous parlons, et ce n'est pas du tout de cette manière que l'on recommande aux mères chrétiennes d'élever leurs enfants dans le Seigneur.

Il est normal de se réjouir avec un frère ou une sœur bénis par la naissance d'un enfant (1 Cor. 12.26). Il est bien de rappeler aux parents leur devoir en ce qui concerne l'éducation spirituelle de leurs enfants (Éph. 6.4; Tite 2.3,4). Il convient de remercier Dieu de la grâce que représente le don d'un enfant et de lui demander la sagesse dont on a besoin comme parent.

Mais méfions-nous d'instituer des cérémonies religieuses de notre propre chef. La Bible est notre seul guide. N'allons pas au-delà de ce qui est écrit. Soyons honnêtes avec nous-mêmes : ce n'est pas parce que le Nouveau Testament nous enseigne de le faire qu'on crée des cérémonies de présentation d'enfant ; c'est parce qu'on veut quelque chose de semblable au baptême des enfants pratiqué par les autres. On a besoin de se rappeler l'avertissement que Moïse adressa aux Israélites concernant leurs voisins religieux : « *Garde-toi de te laisser prendre au piège en les imitant... Garde-toi de t'informer de leurs dieux et de dire : Comment ces nations servaient-elles leurs dieux ? Moi aussi, je veux faire de même* » (Deut. 12.30). B.B.

